CENTRE-VAL DE LOIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

CVL GRAND RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Cahier des charges
Grand Régional Amateur

CSO

1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire par email à centre-val-de-loire@ffe.com avant le 23/10/2026.

2. QUALITE ET INFRASTRUCTURES

- Superficie de la carrière principale de 4 200m² minimum.
- Pour les organisateurs ayant deux pistes, les épreuves du circuit régional auront lieu obligatoirement sur la piste principale du concours.
- La piste sera équipée d'un chronomètre électronique et d'un afficheur (possibilité de mise à disposition de l'afficheur du CRE CVL sous convention et sous réserve de disponibilité).
- Places assises disponibles le long du terrain.
- Superficie du paddock de la piste principale de 1 800m² minimum.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien régulier du paddock durant toutes les épreuves. L'organisateur s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour proposer une piste de qualité. Notamment arrosage et lissage.
- Structure offrant conditions de sécurité et de confort, notamment alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux sur aire stabilisée.
- Parking vans & camions stabilisé
- Boxes disponibles à la location.
- Toilettes obligatoires sur le site avec accès PMR possible, douches pour cavaliers souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.
- Un accès internet correct doit être disponible et accessible sur le site du concours.

3. ÉTAPE DU GRAND REGIONAL

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale.

Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional.

4. OFFICIELS DE COMPETITION

Les juges doivent être présents en nombre suffisant et posséder le niveau requis, conformément au règlement de la FFE.

Commissaire au Paddock inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

Chef de Piste inscrit sur la liste des « officiels de compétition » et posséder le niveau requis, conformément au règlement de la FFE.

5. PROGRAMME DU CONCOURS

Le programme du concours doit être conçu par l'organisateur du concours **puis validé par le Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire avant ouverture aux engagements**.

Les épreuves doivent se dérouler prioritairement le Samedi pour l'Amateur 3 Grand Prix et l'Amateur 1 Grand Prix et le Dimanche pour l'Amateur 2 Grand Prix et l'Amateur Elite Grand Prix.

(Déplacement possible avec accord écrit du CRECVL).

6. EPREUVES OBLIGATOIRES A PROGRAMMER

- Amateur 3 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix
- Amateur Elite Grand Prix

Barème pour les épreuves Amateur 3/2 : Barème A chrono + barrage chrono ***ou*** deux manches avec 25% la deuxième manche **ou** Super 10 Option B ou D

Barème pour les épreuves Amateur 1/Élite : Barème A chrono + barrage chrono ***ou*** deux manches avec 25% la deuxième manche.

Le choix du barème reste libre à l'organisateur du concours.

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales. Les organisateurs devront respecter les côtes :

- Côtes règlementaires des championnats de France Amateur à partir du 1er juin sauf pour l'Amateur Elite qui pourra être côtée à 1.25m ou 1.30m.

Les étapes du grand régional sont coefficient 2 comme le précise le règlement FFE en vigueur.

7. PARTENAIRES DU CIRCUIT REGIONAL

Les partenaires du Grand Régional devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

L'organisateur s'engage à faire apparaitre le Comité Régional d'Équitation sur l'ensemble des publications et affiches de l'étape. Il devra également le nommer lors du concours et mettre en avant la banderole qui lui sera mis à disposition par le CRE CVL.

8. RECOMPENSES

En complément des lots, obligatoirement distribués par l'organisateur, le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots et les flots aux 3 premiers classés de l'épreuve.

Les récompenses offertes par le CRE et non utilisés par manque d'engagés devront être restitués dans les plus brefs délais après le concours.

9. DEROULE DE LA REMISE DES PRIX

La remise des prix devra, sauf conditions exceptionnelles se dérouler à cheval.

L'organisateur s'engage à effectuer des photos des trois premiers classés et les transmettre au CRE pour les publications officielles des résultats.

Un élu du CRE CVL sera invité à faire une ou plusieurs remises des prix des étapes du circuit.

10. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.